

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

ARR2021\_0057

ARRÊTÉ

**OBJET : CESSATION DE FONCTION DE MADAME LUCIE PATTE (SAINTJEAN) EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES - MAIRIE ANNEXE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

**VU** l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

**VU** l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ..., modifié,

**VU** la décision D06-95 en date du 13 novembre 2006 portant création d'une sous-régie de recettes en mairie annexe pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, de l'école multisports et de la participation des usagers à la reprographie des documents administratifs qui leurs sont remis,

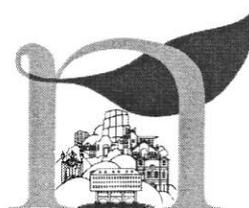
**VU** la décision n° D09-47 en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant avenant, visant d'une part à permettre l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, de l'école multisports et des centres de loisirs et d'accueil hors vacances scolaires, d'autre part à changer l'appellation de la régie qui devient régie du guichet unique,

**VU** la décision n° D11-62 en date du 16 juin 2011, modifiée, portant avenant visant à changer l'appellation de la sous-régie guichet unique qui devient régie centralisée de recettes, et à étendre les modes de règlement au paiement en ligne,

**VU** la décision n° D11-63 en date du 16 juin 2011 portant avenant visant à changer l'appellation de la sous-régie guichet unique qui devient sous-régie centralisée des recettes - mairie annexe,

**VU** la décision n° D11-119 en date du 30 août 2011 portant avenant visant à intégrer les produits de la crèche collective, de la crèche familiale et du multiaccueil à la sous-régie centralisée de recettes - mairie annexe,

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « CESSATION DE FONCTION DE MADAME LUCIE PATTE (SAINTJEAN) EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES - MAIRIE ANNEXE »

**VU** la décision n° DEC2013\_0277 en date du 18 décembre 2013 portant reprise intégrale des décisions (avenants) portant sur la régie centralisée de recettes et visant à l'unification de toutes les règles qui la régissent, (avec en outre : extension des produits encaissés par la régie centralisée aux recettes des animations festives, et révision du montant de l'encaisse),

**VU** la décision n°2016\_0068 en date du 3 mai 2016 portant avenant 3 relatif à la sous-régie centralisée de recettes - mairie annexe (intégration des recettes accueils de loisirs vacances suite au passage à facturation mensuelle couvrant toutes les activités),

**VU** la décision n°DEC2018\_0150 en date du 16 juillet 2018 portant avenant 4 relatif à la sous-régie d'avance - mairie annexe (intégration de recettes stages sportifs),

**VU** la décision n°DEC2020-0118 en date du 25 juillet 2020 portant sur la Régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte constitutif),

**VU** l'arrêté n° ARR2020\_0246 en date du 16 décembre 2020 portant sur la nomination de régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte antérieur),

**VU** l'arrêté n°ARR2015\_0057 en date du 14 avril 2015 portant nomination de Mesdames Lucie SAINTJEAN (épouse PATTE) et Sandrine RODRIGUES en qualité de mandataires de la sous-régie centralisée de recettes - Mairie Annexe

**VU** l'avis conforme du régisseur principal en date du 22 mars 2021,

**VU** l'avis conforme de la Comptable publique en date du 22 mars 2021,

**CONSIDÉRANT** que Mme Lucie PATTE (SAINTJEAN) a cessé ses fonctions d'agent du guichet unique en date du 4 janvier 2021,

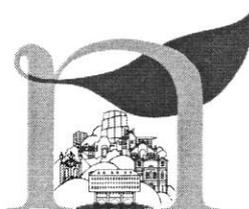
### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin aux fonctions de Mme Lucie PATTE (SAINTJEAN) en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes - mairie annexe.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne,  
Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,  
Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,  
aux intéressés,  
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

0057

Portant « CESSATION DE FONCTION DE MADAME LUCIE PATTE (SAINTJEAN) EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA SOUS-REGIE CENTRALISEE DE RECETTES - MAIRIE ANNEXE »

**ARTICLE 4:** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

La Comptable publique  
Pour avis conforme du 22 mars 2021.

Fait à Noisiel, le 25/03/2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 29 MARS 2021  
Affiché en Mairie le 29 MARS 2021  
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 29 MARS 2021  
Notifié le 29 MARS 2021

